



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 28 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 28 du mois de mars (28.03.2025) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 20 mars 2025, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2025-05 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 11, soit 367 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. PALACH Josian (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visio-conférence, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. SALOMON Bernard (3 ^{ème} Vice-Président), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 6, soit 184 voix	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL, Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. CROS, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN, Mme RIGAUD Marion (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI
Nombre de membres absents excusés : 4, soit 131 voix	Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente) M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Bernard SALOMON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 30 janvier 2025 ;
Vu la délibération n°02/2025-03 du Comité syndical du 3 février 2025 actant le Débat d'Orienta­tion Budgétaire pour l'exercice 2025 ;
Vu le Rapport d'Orienta­tion Budgétaire pour l'exercice 2025 ;
Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025 du budget principal M57 ;

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 03 février 2025. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses et des recettes générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement. Depuis l'exercice 2024, le budget primitif du budget principal M57 du syndicat retrace également l'activité relative à la compétence d'approvisionnement en eau du syndicat.

Pour l'exercice 2025, le budget primitif de ce budget principal s'élève à **2 160 601,39 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de **1 229 819,59 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	352 175,00
	012	Charges de personnel et frais assimilé	558 225,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 256,00
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles			912 656,00
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	104 164,00
	023	Virement à la section d'investissement	212 999,59
Total des dépenses d'ordre			317 163,59
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (proposition globale)			1 229 819,59

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 229 819,59 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Recettes réelles	13	Atténuations de charges	5 500,00
	70	Produits des services, domaine et vente	315 964,00
	74	Dotations, subventions et participations	683 102,24
	75	Autres produits de gestion courante	1 500,00
	77	Produits spécifiques	1 000,00
Total des recettes réelles			1 007 066,24
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (propositions nouvelles)			1 007 066,24
Résultat de fonctionnement reporté c/002			222 753,35
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (proposition globale)			1 229 819,59

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **930 781,80 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	388 451,80
	21	Immobilisations corporelles	35 000,00
	27	Autres immobilisations financières	9 160,00
	45	Opérations pour compte de tiers	466 160,00
Total des dépenses réelles			898 771,80
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			898 771,80
Restes à réaliser 2024 reportés dans le budget 2025			32 010,00
Déficit d'investissement reporté c/001			0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			930 781,80

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **930 781,80 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	597,00
	13	Subventions d'investissement reçues	0,00
	27	Autres immobilisations financières	9 160,00
	45	Opérations pour compte de tiers	466 160,00
Total des recettes réelles			475 917,00
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	104 164,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	212 999,59
Total des recettes d'ordre			317 163,59
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			793 080,59
Restes à réaliser 2024 reportés dans le budget 2025			45 390,90
Solde d'exécution positif reporté c/001			92 310,31
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			930 781,80

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal M57 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement pour l'exercice 2025, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2025, tel que présenté en annexe de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **31 MARS 2025**

Fait à Montauban, le 28 mars 2025

Et de la publication le **02 AVR. 2025**

Le Secrétaire de séance

Le Président



Bernard SALOMON

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z



Jean-Michel BAYLET

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/2025-05 du 28 mars 2025

**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRIMITIF 2025
DU BUDGET PRINCIPAL M57 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT**

		CD 82	CCPL	CCLTG	CC2R	CCPSQ	CCQC	CCQRGA	CCGSTG	CCQVA	CCTC	Reynies	Lacourt St Pierre	Escatalens	Léojac
Fonctionnement Interne	Section de fonctionnement	284 264 €	8 460 €	7 660 €	14 296 €	6 290 €	15 464 €	5 864 €	32 458 €	16 191 €	31 956 €	668 €	956 €	904 €	965 €
	Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Usages	Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 964 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Volet Eau	Section d'exploitation	50 % des frais de personnel et autres frais de fonctionnement													
	Section d'investissement	30 % des frais d'études et de Maîtrise d'œuvre et 7,5 % des travaux	2,5 % des travaux												

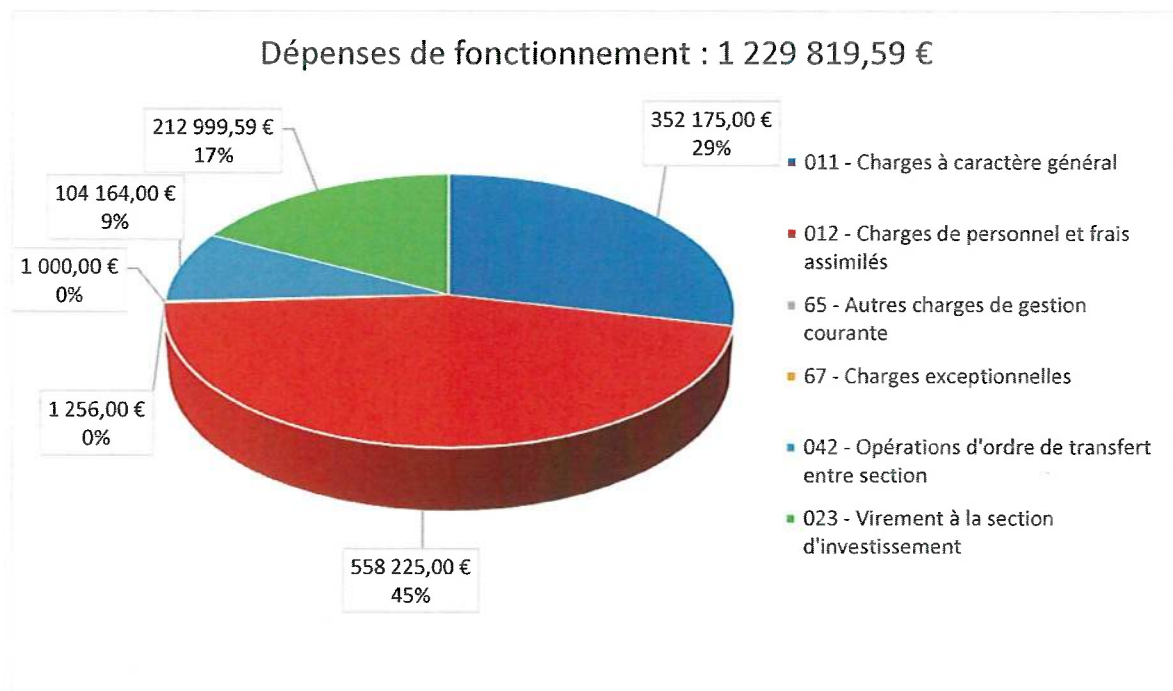
Annexe à la délibération n° 03/2025-05

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif – Budget principal M57 – exercice 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Le budget primitif 2025 du budget principal se présente comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025

Les charges à caractère général (chap 011), d'un montant de 352 175 €, permettent d'assurer le fonctionnement classique de la structure.

Elles correspondent entre autres aux dépenses de :

- Carburants, fournitures de petit équipement, fournitures administratives,
- Locations immobilières, locations mobilières, charges locatives et de copropriété,
- Frais de maintenance (en hausse en 2025),
- Frais d'assurances,
- Frais d'honoraires, d'actes et de contentieux,
- Inaugurations, évènementiels, achat de supports, plaquettes, panneaux...
- Publications,
- Frais de déplacement, frais d'affranchissement, frais de télécommunication
- Frais de fonctionnement en lien avec le volet Usages et services numériques
- Frais de fonctionnement en lien avec le volet Eau
- Frais d'études prospectives (nouveau 2025) liés au projet Tarn-et-Garonne 2050

Les dépenses de personnel (chap 012), d'un montant de 558 225,00 €, comprennent les rémunérations des 8 agents du syndicat, le recrutement prévisionnel d'un agent sur le poste Usages Numériques en cours d'année, les cotisations aux différents organismes, la participation employeur à un système d'œuvres sociales pour le personnel, des frais de médecine du travail...

Les autres charges de gestion courante (chap 65), d'un montant de 1 256,00 €, correspondent à un montant estimé de « prise en charge des frais de déplacement des élus » et de reversement d'arrondis suite à la mise en place du prélèvement à la source.

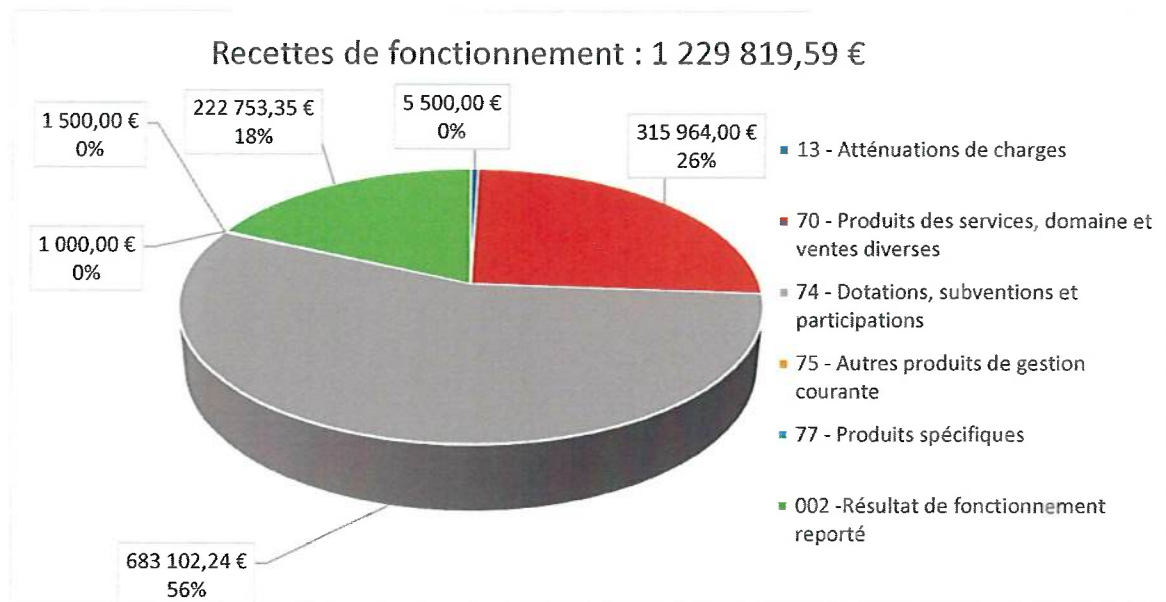
Les charges exceptionnelles (chap 67), d'un montant de 1 000,00 €, correspondent à la provision de sommes en cas de titres annulés sur des exercices antérieurs.

Les dépenses d'ordre comprennent :

- **au chap 042**, 104 164,00 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles (achat de matériel informatique, téléphonique, logiciels informatiques, véhicule de fonction, solution de stockage et de sauvegarde mutualisée...)

- **au chap 023**, 212 999,59 € d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et inscrit au chap 023 afin de permettre de financer des dépenses d'investissement via le chap 021.

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025



Les « produits des services, domaine et vente » (chap 70), correspondent au versement de 315 964 €, dont :

- 300 000 € du budget annexe « Aménagement numérique » vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais à caractère général et des frais de personnel affectés au programme « 100% fibre »
- 15 964 € en provenance d'EPCI (uniquement la CCTC en 2025) pour le remboursement des frais de maintenance de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, du GFU et de l'option signature numérique.

Les dotations et participations (chap 74), augmentent avec :

- **Pour le fonctionnement interne au syndicat : des contributions des membres, sans augmentation** par rapport aux exercices précédents (malgré l'intégration de la commune de Léojac à compter du 1^{er} janvier) pour le fonctionnement interne du syndicat :

- 284 264 € pour le Conseil Départemental (2/3)
- 142 132 € pour les EPCI et communes membres (1/3)

- **Pour le volet Eau : De nouvelles contributions** de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental (prise en charge des frais de personnel et de fonctionnement)

- 72 270,24 € pour l'Agence de l'Eau
- 64 436 € pour le Conseil Départemental

Nouveauté 2025 : des contributions du Conseil Départemental et du délégataire Octogone Fibre dans le cadre de la réalisation de l'étude prospective Tarn-et-Garonne 2050 :

- 100 000 € pour le Conseil Départemental
- 20 000 € pour le délégataire

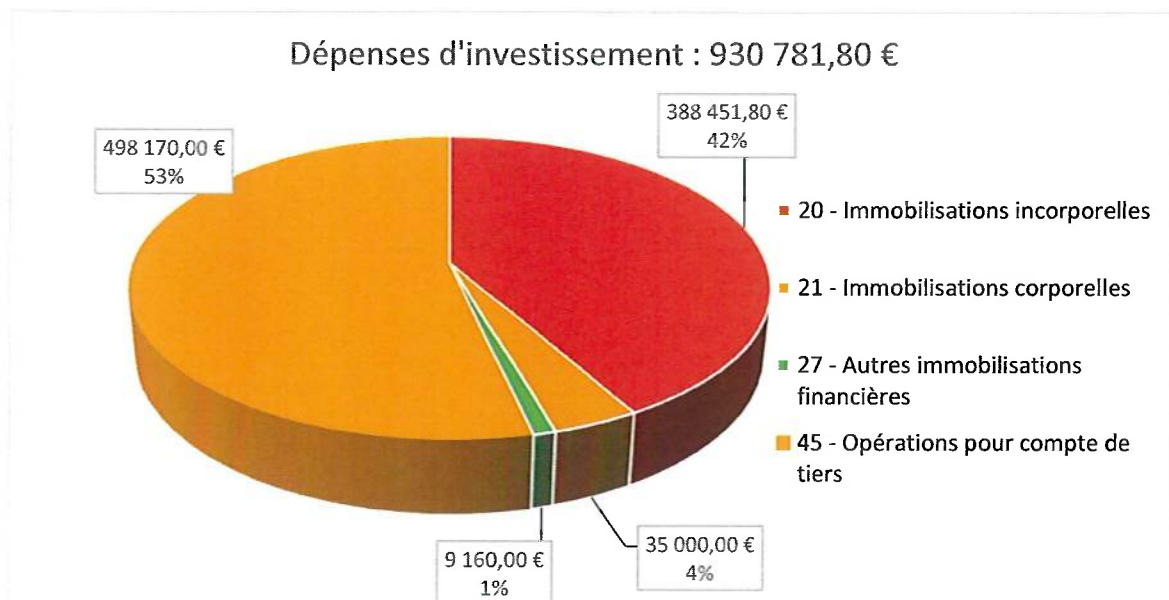
Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025

Les autres produits de gestion courante (chap 75), d'un montant de 1 500,00 €, correspondent à la récupération de la part agent sur les chèques vacances, chèques lire ou encore sur le prélèvement à la source.

Des produits spécifiques (chap 77) sont également provisionnés pour un montant global de 1 000 €.

Le résultat de fonctionnement reporté (c/002) est de 222 753,35 € (cf vote de la délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2025-04).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Les immobilisations incorporelles (chap 20), d'un montant de 388 451,80 € concernent :

- Des frais de publication
- D'éventuelles autres immobilisations incorporelles dans le cadre du développement du Bouquet de services numériques

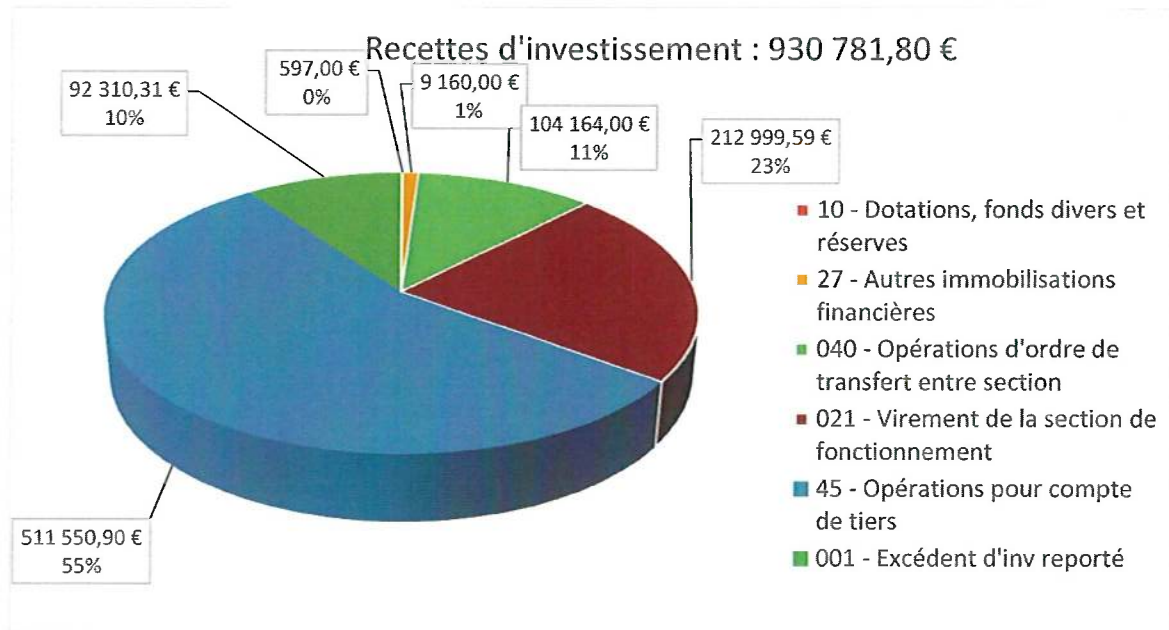
Les immobilisations corporelles (chap 21), budgétisés à 35 000 €, correspondent au renouvellement de matériels informatiques et téléphoniques pour les agents, à des achats de serveurs ou d'autres immobilisations pour le développement des usages.

Les autres immobilisations financières (chap 27), d'un montant de 9 160 €, correspondent à une budgétisation de prêts potentiels au personnel conformément au règlement intérieur du personnel.

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025

Les opérations pour compte de tiers (chap 45), d'un montant de 498 170 €, sont inscrites pour la réalisation des opérations liées au volet Eau afin de payer :

- Les dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre
- Les travaux identifiés : curages, réaffectations, remobilisations ou créations de retenue



Les dotations, fonds et réserves (chap 10) correspondent à 597 € de FCTVA.

Les autres immobilisations financières, estimées à 9 160 €, correspondent à une budgétisation en recettes de prêts potentiels au personnel conformément au règlement intérieur du personnel.

Des opérations pour comptes de tiers (chap 45) sont proposées pour un montant global de 511 550,90 € (propositions nouvelles + RAR) afin d'enregistrer les subventions et participations des acteurs (l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, les EPCI concernées et les exploitants) venant financer les études, la maîtrise d'œuvre, les travaux de curages, de réaffectations et de créations de retenues.

Les recettes d'ordre, d'un montant total de 317 163,59 €, comprennent :

- 104 164 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles (**chap 040**)
- 219 999,59 € d'autofinancement dégagés par la section de fonctionnement (**chap 021**).

Enfin, le budget primitif 2025 enregistrera un excédent d'investissement reporté (chap 001) de l'exercice 2024 de 92 310,31 € (cf vote de la délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2025-04).

AR Préfecture

ADOPTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250328-0320250405-BF

Numéro d'acte : 0320250405

Date de décision : 28/03/2025

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgétaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGEMENT
scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : 03 2025 05 Adoption BP 2025 M57.pdf
03 2025 05 note synthétique BP 2025 M57.pdf
feuille de signature BP 2025 M57.pdf
03 2025 04 Affectation résultats 2024 sur BP 2025 M57.

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 31/03/2025 11:53:03

Date de réception de l'AR : 31/03/2025 11:54:16